CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR :

Nous allons étudier aujourd'hui 2 propositions d'accueil en détachement dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques.Pour la CGT Finances Publiques, le premier mode de recrutement à la DGFiP doit s'effectuer par la voie du concours directionnel national afin de garantir une égalité de traitement entre toutes et tous.

Par ailleurs, si nous sommes favorables à une mobilité librement choisie par les fonctionnaires et aux possibilités pour ceux-ci de changer d'administration en cours de carrière, celle-ci ne doit s'opérer que sur des postes libres et non refusés à des agent.e.s de la DGFiP lors des mouvements de mutation.

Si nous sommes résolument aux cotés des personnels qui sont accueillis, cela ne peut- être au détriment des agent.e.s qui nous ont mandaté pour siéger ici.

Enfin, la CGT Finances Publiques rappelle que les spécificités des missions de service public de la DGFiP nécessitent des agent.e.s formé.e.s pour les exercer.

Pour cela, les fonctionnaires accueilli.e.s dans notre administration doivent recevoir une formation initiale suffisante pour pouvoir exercer les missions de la DGFiP.

Cette formation doit être équivalente à celle des agent.e.s recruté.e.s par concours. Ce qui n'est malheureusement pas le cas des deux agents accueillis ce jour.

../.. suite pièce à télécharger

fichiers: Télécharger dl_detachement_2019_20_nov_2019.pdf (630.89 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Mobilité
CAP B

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *